

Séance du 24 juillet 2020

Convocation 17 juillet 2020

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 24 juillet 2020, à 20h30, suivant la convocation en date du 17 juillet 2020, sous la présidence de M. Jean-Michel BIDAUD, Maire.

Présents : M. BIDAUD – M. DUMONT SAINT PRIEST – M. ANOMAN – M. KONINGS – M. THEYS – M. APPIAH – M. BODIN – MME BIRON – MME FABRE – MME PASQUIER – MME REDON – M. GAGNAIRE – M. FRAYSSE – M. MISSOU

Excusée : MME BOUTAUD

Secrétaire de séance : M. DUMONT SAINT PRIEST

ORDRE DU JOUR :

1 - Compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Budgets primitifs 2020.

A- BUDGET COMMUNAL

Le Maire présente les budgets 2020.

① Section de fonctionnement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 036 164,02 €

DEPENSES		RECETTES	
<u>Charges à caractère général</u> : (entretien bâtiments-voirie, maintenance, assurance, énergie, fournitures, affranchissement, communication, taxes foncières...)	448 075,33	<u>Produits services domaines</u> : (cantine, frais perso budgets annexes, redevance occupation domaine public, participation charges, allocation Poste...)	74 330,00
<u>Charges de personnel</u> : (salaires, charges, assurances)	413 864,00	<u>Impôts et taxes</u> : (impôts locaux, taxes pylônes, fonds péréquation, allocation compensatrice TP...)	511 885,00
<u>Autres charges de gestion courante</u> : (ind élus, service incendie, contributions, cotisations, subventions, pertes sur créances)	106 495,32	<u>Dotations et participations</u> : (DGF, DSR, DNP, compensations état, FCTVA...)	262 132,05
<u>Atténuations de produits</u> : (restitution impôts taxes...)	22 200,00	<u>Autres produits de gestion courante</u> : (revenu des immeubles, transports scolaires...)	60 943,34
<u>Charges financières</u> : (intérêts emprunts, frais financiers, chèques vacances, TIPI)	8 891,46	<u>Produits financiers</u> :	108,85
<u>Charges exceptionnelles</u> : (Fonds d'aide aux entreprises COVID-19, intérêts moratoires, titres annulés)	4 050,00	<u>Atténuation de charges</u> : (remboursement charges/salaires)	1 340,00
<u>Produits exceptionnels</u> : (rembt assurance, dons, mandats annulés...)			737,09
Total des dépenses réelles	1 003 576,11	Total des recettes réelles	911 476,33
Virement à la section d'investissement	32 587,91	Excédent de fonctionnement reporté :	124 687,69
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 036 164,02	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 036 164,02

② Section d'investissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 436 022,38 €

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles : Subvention d'équipement Logements adaptés - Logiciel	36 300,00	Subventions investissement : Etat (DETR/DSIL) – DRAC – ANS – ADEME – Département – SEHV – LEADER – Programme Alvéole	77 668,22
Immobilisations corporelles : Matériel informatique, Aménagement Centre Bourg, Parcs à vélos, Horloge Eglise, Portails Ecole & Cimetière, Sanitaires Plage, Voirie, Glissières sécurité, Enfouissement réseaux, Extension réseau électrique, Eglise, Salle Jean Biron	180 355,40		
Immobilisations en cours : Eglise, Salle Jean Biron, Enfouissement réseaux	25 300,00	Dotations fonds divers et réserves : FCTVA et réserves 1068	87 347,18
Emprunts et dettes : (emprunts et cautionnements reçus)	65 150,00	Emprunts et dettes : cautionnements reçus)	4 150,00
		Produits des cessions d'immobilisations Vente Maison POUTET	50 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement :	307 105,40	Total des recettes réelles d'investissement :	219 165,40
Reprise des restes à réaliser 2019 (Honoraires maîtrise d'œuvre Eglise, Salle Jean Biron, Enfouissement réseaux)	128 916,98	Reprise des restes à réaliser 2019 (Subventions DETR/DSIL –DRAC – ANS - Département)	94 934,89
		Virement de la section de fonctionnement	32 587,91
Déficit reporté	-	Excédent d'investissement reporté	89 334,18
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	436 022,38	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	436 022,38

Vu le projet de budget primitif,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le budget primitif principal 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 036 164,02	1 036 164,02
Section d'investissement	436 022,38	436 022,38
TOTAL	1 472 186,40	1 472 186,40

B- BUDGET EAU

① Section de fonctionnement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 117 963,52€

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général : (achats d'eau, électricité, analyses, télécom, assurance, fournitures, entretien et réparations, redevance prélèvement ressource en eau...)	43 837,11	Produits services domaines : (vente eau, redevance pollution domestique, raccordements...)	87 583,67
Charges de personnel : (salaires + charges sur 1 poste d'agent technique : 75%)	30 200,00	Subventions d'exploitation	12 721,17
Autres charges de gestion courante : (créances non-valeur)	1 850,00		
Atténuations de produits : (reversement agence de l'eau)	8 425,00		
Charges financières : (intérêts emprunts, frais financiers)	2 616,41	Autres produits gestion courante : FCTVA	31,99
Charges exceptionnelles : (titres annulés)	500,00		
Total des dépenses réelles d'exploitation :	87 428,52	Total des recettes réelles d'exploitation :	100 336,83
Virement à la section d'investissement :	-	Excédent de fonctionnement reporté :	11 347,93
Dotations aux amortissements :	30 535,00	Amortissements des subventions :	6 278,76
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	117 963,52	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	117 963,52

② Section d'investissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 154 600,20€

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles :	75 000,00	Dotations fonds divers et réserves :	123,23
Immobilisations en cours :	68 321,44		
Emprunts et dettes : (emprunts)	5 000,00		
Total des dépenses réelles d'investissement :	148 321,44	Total des recettes réelles d'investissement :	123,23
Amortissement des subventions :	6 278,76	Dotations aux amortissements :	30 535,00
		Excédent d'investissement reporté :	123 941,97
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	154 600,20	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	154 600,20

Vu le projet de budget primitif,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2020 du service communal des eaux arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	117 963,52	117 963,52
Section d'investissement	154 600,20	154 600,20
TOTAL	272 563,72	272 563,72

C- BUDGET ASSAINISSEMENT

① Section de fonctionnement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 76 060,38€

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général : (électricité, analyses, fournitures, entretien et réparations, télécom...)	38 496,66	Produits services domaines : (redevance assainissement et modernisation réseaux,	30 249,73
Charges de personnel : (salaires + charges sur 25 % poste agent technique)	9 975,00	Subventions d'exploitation	9 000,00
Autres charges de gestion courante : (créances non-valeur)	1 400,00		
Atténuations de produits : (reversement agence de l'eau)	3 063,00	Autres produits gestion courante : FCTVA	-
Charges financières : (intérêts emprunts, frais financiers)	1 111,72		
Charges exceptionnelles : (titres annulés)	515,00		
Total des dépenses réelles d'exploitation :	54 561,38	Total des recettes réelles d'exploitation :	39 249,73
Virement à la section d'investissement :	0,00	Excédent de fonctionnement reporté :	27 971,83
Dotations aux amortissements :	21 499,00	Amortissements des subventions :	8 838,82
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	76 060,38	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	76 060,38

② Section d'investissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 95 618,74€

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations en cours :	83 579,92	Dotations fonds divers et réserves :	0,00
Emprunts et dettes : (emprunts)	3 200,00		
Total des dépenses réelles d'investissement :	86 779,92	Total des recettes réelles d'investissement :	0,00
Amortissement des subventions :	8 838,82	Dotations aux amortissements :	21 499,00
		Excédent d'investissement reporté :	74 119,74
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	95 618,74	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	95 618,74

Vu le projet de budget primitif,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2019 du service communal d'assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	76 060,38	76 060,38
Section d'investissement	95 618,74	95 618,74
TOTAL	171 679,12	171 679,12

D- BUDGET LOGEMENT SOCIAL

① Section de fonctionnement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 23 571,80 €

DEPENSES		RECETTES	
<u>Charges à caractère général</u> : (fournitures, entretien et réparations...)	19 434,39	<u>Remboursement Frais</u> :_taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	149,33
<u>Charges financières</u> : (intérêts emprunts)	61,38	<u>Revenus des immeubles</u> : loyers	4 200,00
Total des dépenses réelles :	19 495,77	Total des recettes réelles :	4 349,33
<u>Virement à la section d'investissement :</u>	<u>2 288,13</u>	<u>Excédent de fonctionnement reporté :</u>	<u>18 140,62</u>
<u>Dotations aux amortissements :</u>	<u>1 787,90</u>	<u>Amortissements des subventions :</u>	<u>1 081,85</u>
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 571,80	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 571,80

② Section d'investissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 738,02€

DEPENSES		RECETTES	
<u>Emprunts et dettes</u> : (emprunts)	2 994,18	<u>Dotations fonds divers et réserves</u> : (réserves 1068)	2 661,99
Total des dépenses réelles d'investissement :	2 994,18	Total des recettes réelles d'investissement :	2 661,99
<u>Amortissement des subventions :</u>	<u>1 081,85</u>	<u>Dotations aux amortissements :</u>	<u>1 787,90</u>
<u>Déficit d'investissement reporté :</u>	<u>2 661,99</u>	<u>Virement de la section de fonctionnement :</u>	<u>2 288,13</u>
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 738,02	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 738,02

Vu le projet de budget primitif,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2020 du service communal logement social arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	23 571,80	23 571,80
Section d'investissement	6 738,02	6 378,02
TOTAL	30 309,82	30 309,82

E- BUDGET CAMPING

① Section de fonctionnement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 14 475,27€

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général : (électricité, entretien et réparations bâtiments, réseaux et matériel, analyses, frais communication...)	11 901,00	Produits services domaines : redevances versées (loyers bail saisonnier)	9 000,00
Charges de personnel : (salaires + charges emplois saisonniers)	0,00	Subventions d'exploitation :	1 704,39
Autres charges de gestion courante :	0,00		
Charges financières : (frais chèques vacances)	0,00	Autres pdts gestion courante : FCTVA	12,20
Total des dépenses réelles d'exploitation :	11 901,00	Total des recettes réelles d'exploitation :	10 716,59
Virement à la section d'investissement :	-	Excédent de fonctionnement reporté :	3 758,68
Dotations aux amortissements :	2 574,27	Amortissements des subventions :	-
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 475,27	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 475,27

② Section d'investissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 18 612,73€

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles :	15 612,73	Dotations fonds divers et réserves :	0,00
Emprunts et dettes : cautionnement reçu)	3 000,00	Emprunts et dettes : cautionnement reçu)	3 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement :	18 612,73	Total des recettes réelles d'investissement :	3 000,00
Amortissement des subventions :	-	Dotations aux amortissements :	2 574,27
Déficit d'investissement reporté :	-	Excédent d'investissement reporté :	13 038,46
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18 612,73	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	18 612,73

Vu le projet de budget primitif,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2020 du service communal camping arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	14 475,27	14 475,27
Section d'investissement	18 612,73	18 612,73
TOTAL	33 088,00	33 088,00

3 - Vote des subventions aux associations.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

Noms	Pour mémoire BP 2019	Propositions 2020	Vote du conseil municipal
A.S.B. (football –gymnastique – pétanque – omnisports)*	3 150.00	3 150.00	3 150.00
A.A.P.P. (pêche)	500.00	500.00	500.00
A.C.C.A. (chasse)	250.00	250.00	250.00
Pompiers de Peyrat-le-Château	200.00	200.00	200.00
Groupe Folklorique « Lou Fougau »	350.00	350.00	350.00
Comité de Jumelage	1 500.00	1 500.00	1 500.00
Coopérative scolaire OCCE – <i>(Les amis de l'école)</i>	2 000.00	2 000.00	2 000.00
Association Familiale Rurale des Lacs	300.00	600.00	600.00
Secours Populaire	50.00	50.00	50.00
Association « cœur du château »	50.00	50.00	50.00
C.L.S.H. « les P'tits Drôles »	3 450.00	3 450.00	3 450.00
Amicale du Personnel des Portes de Vassivière	50.00	50.00	50.00
GDF Monts et Barrages	50.00	50.00	50.00
Comité d'animation	2 000.00	1 800.00	1 800.00
Loisirs et Cie	800.00	700.00	700.00
Comice agricole de St Léonard – journées viande limousine	100.00	100.00	100.00
Les restaurants du cœur (St Léonard de Noblat)	150.00	150.00	150.00
FNATH**	60.00	60.00	60.00
Foyer Rural (St Léonard de Noblat)	50.00	50.00	50.00
Total	15 060.00	15 060.00	15 060.00

*La subvention versée à l'ASB sera répartie auprès de chaque section, au prorata du nombre de licenciés.

** La subvention versée à la FNATH sera répartie de moitié entre les antennes d'Eymoutiers et de Saint Léonard de Noblat.

4 - Participation au fonds d'accompagnement financier à destination des entreprises impactées par la crise sanitaire de l'épidémie de COVID 19 porté par la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.

Vu le courrier de Monsieur Jean-Pierre Faye, alors, Président de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, relatif à la participation des communes au fonds d'accompagnement financier à destination des entreprises impactées par la crise sanitaire de l'épidémie COVID 19 ;

Vu le montant de 2 550 € sollicité pour la participation de la commune de Bujaleuf et correspondant à 3 € par habitant ;

Considérant le contexte actuel de pandémie ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide, de participer au fonds d'accompagnement financier à destination des entreprises impactées par la crise sanitaire de l'épidémie COVID 19 porté par la Communauté de Communes des Portes de Vassivière à hauteur de 2 550 €,

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

5 - Délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire.

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des **marchés de travaux**, de fournitures, de services et des accords cadres et de leurs marchés subséquents qui peuvent être passés selon la procédure adaptée jusqu'à 14 999 € HT ;
- prendre toutes décisions concernant leurs **avenants** qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- décider la **conclusion et la révision des baux d'habitation** pour la durée du mandat ;
- passer les **contrats d'assurance** et accepter ou refuser les indemnités des sinistres afférents proposées par les assureurs de la Commune en application des polices souscrites ;
- prononcer la **délivrance et la reprise des concessions** dans les cimetières
- accepter les **dons et legs** qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- décider de **l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers** jusqu'à 4 600 € ;
- fixer les **rémunérations** et régler les **frais et honoraires** des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- intenter toute **action en justice** au nom de la commune ou défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle pour tous les contentieux et ce, pour tout type de recours administratif, judiciaire ou civil ou devant toute juridiction spécialisée, y compris la constitution de partie civile au nom de la commune et constituer avocat à cet effet ;
- régler les **conséquences dommageables des accidents** dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux, dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- autoriser, au nom de la commune, le **renouvellement de l'adhésion aux associations** dont elle est membre ;
- conformément à l'article R421-1 du Code de l'urbanisme, déposer et signer au nom de la commune, les **demandes de permis de construire ou de démolir**, et les déclarations de travaux concernant les terrains, équipements et bâtiments, qui sont de la propriété de la commune

Il est précisé qu'en cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par les adjoints ayant reçu délégation.

Monsieur le Maire rendra compte des attributions exercées, par délégation du conseil municipal lors de chaque Conseil.

6 - Election du représentant au Secteur Territorial Energies du SEHV.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune doit désigner un représentant pour siéger au Secteur Territorial Energies Sud-Est du SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne).

Le conseil ayant procédé à cette désignation, Mme Séverine BIRON a été choisie, à l'unanimité, pour représenter la commune de Bujaleuf au Secteur Territorial Énergies du SEHV.

7 - Election du délégué au PNR de Millevaches en Limousin.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune doit procéder à l'élection d'un nouveau représentant pour siéger au sein du Syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) de Millevaches.

Le conseil ayant procédé à cette désignation, M. Pascal BODIN a été choisi, à l'unanimité, pour représenter la commune de Bujaleuf au PNR de Millevaches.

8 - Election des membres du CCAS.

Sont désignés, à l'unanimité, pour représenter la commune au sein du Centre Communal d'Action Sociale :

- M. Matthieu ANOMAN
- Mme Ghislaine FABRE
- Mme Léa PASQUIER
- M. Michel THEYS

9 - Désignation des conseillers municipaux au sein de divers organismes extérieurs :

A- Conseil de surveillance de l'Hôpital Monts et Barrages :

Est désignée pour représenter la commune au Conseil de surveillance de l'Hôpital Monts et Barrages :
Mme Anne-Marie REDON

B- Association Services à Domicile des Portes de Vassivière :

Sont désignées :

Titulaire : Mme Ghislaine FABRE

Suppléante : Mme Léa PASQUIER

C- Relais Infos Services :

Est désigné pour représenter la commune auprès du RIS : M. Paul KONINGS

D- Comité de Jumelage :

Sont désignés pour représenter la commune auprès du Comité de jumelage :

- M. Jean-Michel BIDAUD
- M. Paul KONINGS
- M. Guy MISSOU

E- Maison de l'Europe :

Sont désignés pour représenter la commune auprès de la Maison de l'Europe :

- M. Jean-Michel BIDAUD
- M. Paul KONINGS
- M. Guy MISSOU

F- Association des Communes jumelées de Nouvelle-Aquitaine (ACJNA) :

Sont désignés pour représenter la commune auprès de l'ACJNA :

- M. Aurélien FRAYSSE
- M. Gilles GAGNAIRE
- M. Michel PAQUET (en tant qu'administrateur du Comité de jumelage non élu au conseil municipal)

10 - Désignation d'un correspondant « sécurité routière ».

Suite aux élections municipales de 2020, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant « sécurité routière » afin de contribuer au plan local, à la collaboration entre les différents services mobilisés ainsi qu'à la sensibilisation de nos concitoyens aux dangers de la route.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Jean-Michel BIDAUD, Maire, en tant que correspondant « sécurité routière ».

11 - Désignation d'un correspondant défense.

Suite aux élections municipales de 2020, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant défense. Son rôle d'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires est essentiel pour la diffusion des informations et la sensibilisation des administrés aux questions de défense.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Gilles GAGNAIRE, Conseiller délégué en tant que correspondant défense.

12 - Désignation d'un référent pêche.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que dans le cadre du label Station Pêche, la commune doit procéder à la désignation d'un référent pêche.

A titre informatif, ce label a été créé par la Fédération Nationale de la Pêche en France et la Fédération Française des Stations Vertes pour valoriser les destinations propices à la pratique de la pêche de loisirs et respectueuses de l'environnement comme Bujaleuf.

Ce référent pêche sera donc l'interlocuteur privilégié de la Fédération de Pêche, des Stations Vertes mais également celui de l'association de pêche locale l'APPMA La Maulde.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Paul KONINGS, 3^{ème} adjoint au maire, pour assurer ce rôle.

13 - Commission communale des impôts directs (CCID).

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts (CGI) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) qui est présidée soit par le maire soit par un adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Elle tient une place centrale dans la fiscalité directe locale puisqu'elle donne chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être réalisée par délibération en nombre double, soit 24 noms, dans les 2 mois suivant l'installation du conseil municipal.

De ce fait et afin de se laisser le temps de la réflexion, l'assemblée délibérante décide de fixer la désignation des commissaires lors du prochain conseil municipal prévu le mardi 25 août 2020.

14 - Questions diverses.

a) Entretien centre bourg

M. KONINGS, informe les membres du conseil municipal que le RIS va intervenir lundi 27 et mardi 28 juillet prochain pour nettoyer les trottoirs et les bordures sur les axes principaux du centre bourg jusqu'au pont Saint Hélène. Cette prestation sera facturée 500 € TTC pour l'intervention d'une équipe de trois personnes pendant deux jours.

M.KONINGS précise que le RIS est assuré en cas de casse.

M.BODIN souhaite savoir si l'entretien du cimetière sera confié au RIS.

Monsieur le Maire indique que le recours au RIS a pour but de pallier à un manque d'effectif en période estivale ou en cas de surcharge ponctuelle de travail. Cela doit être vu comme un complément aux agents du service technique et non comme à une substitution. L'entretien du cimetière reste donc à la charge des agents communaux.

b) Divers

MME REDON signale :

- que le chemin de rive près de la Fontaine Saint Martin n'a pas été débroussaillé ce qui rend son accès difficile,
- que le débit de la fontaine à côté de l'Eglise est très faible ce qui est problématique notamment les jours de marché.

M.THEYS rapporte brièvement quelques points qui ont été évoqués lors de la réunion de la commission travaux du 16 juillet :

- l'entreprise Panazol Nettoyage a été contactée pour réaliser l'entretien des vitrages de l'école,
- diverses signalisations au sol se sont effacées et nécessitent l'intervention du service technique : le passage piéton en face du monument aux morts ainsi que le « STOP » rue des Varaches.

M.ANOMAN rapporte :

- la présence d'arbres morts à la plage qui nécessitent un abattage. Il suggère que deux ou trois membres du conseil municipal se rendent sur place avec un agent pour voir si cela peut être réalisé en interne ou nécessite l'intervention d'un prestataire extérieur. La proposition est approuvée.
- que la voiture stationnée juste après le monument aux morts et avant la placette devant le Bon Coin est problématique que ce soit pour les autres véhicules ou les piétons.

L'ensemble des points énoncés par MME REDON ainsi que le second mentionné par M.THEYS seront inscrits sur la feuille de travail hebdomadaire du service technique dès ce lundi 27 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15